

Eté 2026

Les Accueils de Loisirs (ALSH) du territoire accueillent vos enfants de 3 à 13 ans. Cinq d'entre eux fonctionnent cet été : Athée-sur-Cher, Bléré, Civray-de-Touraine, Luzillé et Saint-Martin-le-Beau. Un Accueil Passerelle (spécifique 11-13 ans) existe à Bléré et à St Martin le Beau.

Les ALSH organisent aussi des mini-séjours. Ce sont des camps de 3 à 5 jours pour les enfants de 6 à 13 ans. Vous trouverez ci-joint la plaquette spécifique à destination des enfants à partir du CP.

Période d'ouverture des ALSH :

- Civray-de-Touraine et Luzillé : du 6 au 24 Juillet,
- Saint-Martin-le-Beau : du 6 Juillet au 31 Juillet,
- Bléré : du 6 Juillet au 31 Juillet, puis du 17 au 28 Août,
- Athée-sur-Cher : 6 Juillet au 28 Août.

Modalités d'inscription :

Les inscriptions se font à la **semaine complète**, dans la limite des places disponibles à Bléré, Civray-de-Touraine, Luzillé et Saint Martin le Beau (sauf semaine du 14 Juillet : possibilité de réserver seulement du mercredi au vendredi).

Une inscription à la **journée** est possible pour l'ALSH situé à Athée-sur-Cher et pour les ALSH Passerelle 11-13 ans (Bléré et Saint-Martin-le-Beau).

Dates d'inscription :

Les inscriptions auront lieu en ligne, du **5 Mai au 20 Juin 2026**.

Concernant les **mini-séjours**, une **permanence** aura lieu le **4 Mai de 18h à 20h** à la Communauté de Communes. A l'issue de la permanence, les inscriptions en ligne seront ouvertes jusqu'au 20 Juin, dans la limite des places disponibles.

Afin de garantir le bon déroulement de la permanence, chaque famille pourra inscrire **uniquement ses propres enfants** (enfants mineurs placés sous sa responsabilité légale). Les inscriptions pour le compte de tiers (voisins, amis, etc.) ne seront pas autorisées. Par soucis d'équité, afin de faire bénéficier des mini-séjours au plus grand nombre d'enfants, **un seul séjour** par enfant sera validé dans un premier temps.

Attention ! La création d'un dossier est à réaliser dès maintenant pour accéder au portail famille pour les familles n'ayant jamais fréquenté l'ALSH.

Pour cela, merci de contacter :

- Pour les sites de Bléré, Civray-de-Touraine, Luzillé et Saint-Martin-le-Beau : La Communauté de Communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher 02.47.23.58.63 enfance@cc-autourdechenonceaux.fr
- Pour l'ALSH d'Athée-sur-Cher : Le Club Loisirs et Culture 02.47.50.27.10 club-loisirs-culture-athee@orange.fr

Pour plus d'informations, vous trouverez, sur le site internet de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher (cc-autourdechenonceaux.fr), le règlement de fonctionnement commun à tous les ALSH, avec les grilles tarifaires, ainsi que le Projet Pédagogique de chaque structure.

